

Office fédéral de la santé publique OFSP

Manuel sur le financement des offres de prévention dans le domaine des soins

MNT

Stratégie nationale Prévention
des maladies non transmissibles
(stratégie MNT) 2017-2024

ADDICTIONS

Stratégie nationale Addictions
2017-2024



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Sommaire

1	Contexte et objectif du manuel	3
2	Aide à la décision pour des sources de financement appropriées	5
3	Informations générales sur le financement des offres de PDS	8
3.1	Formes de financement : financement lié à l'objet, lié à la prestation	8
3.2	Facteurs de réussite	9
3.3	Défis	11
3.4	Modèles de financement innovants	12
3.4.1	Social impact bonds	12
3.4.2	Crowdfunding	12
4	Vue d'ensemble des sources de financement	13
4.1	Phase d'initialisation (développement et mise en œuvre)	14
4.2	Phase d'exploitation	21
5	Exemples de bonnes pratiques	25
5.1	« WilaDina – Nous ne vous laisserons pas seuls »	27
5.2	« Pas à Pas + »	28
5.3	« NoA-Coach »	29
5.4	« Parachutes »	30
5.5	« GLA:D® Suisse »	31
5.6	« Mieux vivre avec une BPCO »	32
5.7	« Bâtisseurs de ponts pour la santé mentale des réfugiés »	33
5.8	« Groupes cardio »	34
5.9	« DIAfit »	35
5.10	« BAI-Reha »	36
5.11	« Groupes de sport des ligues pulmonaires »	37
5.12	« Cours de la Ligue zurichoise contre le cancer »	38
6	Check-list pour la marche à suivre	39
7	Bibliographie	41

1 Contexte et objectif du manuel

Les maladies non transmissibles (MNT), les maladies psychiques et les addictions sont très répandues en Suisse. Environ un quart de la population suisse souffre d'une maladie non transmissible comme le cancer ou le diabète (OFSP, 2016). Ces maladies sont à l'origine de près de 80 % des coûts de la santé (Obsan, 2021 ; Wieser et al., 2014). La prévention dans le domaine des soins (PDS) forme l'un des deux principaux champs d'action de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles 2017-2024 (OFSP, 2016). Elle vise, d'une part, à réduire la prévalence de ces maladies et, d'autre part, à améliorer la qualité de vie et l'autonomie des malades, à diminuer leur besoin de traitement et, par conséquent, à réduire les coûts de la santé.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire que la prévention fasse partie intégrante de l'offre de soins et que le financement des offres de prévention soit garanti. Or, l'expérience montre que le financement constitue un véritable défi pour les responsables de ces offres.

Le présent manuel fournit par conséquent aux personnes intéressées et aux responsables d'offres de PDS des informations pertinentes sur le financement des offres en général ainsi qu'un aperçu des sources de financement possibles. Une distinction est opérée entre la phase d'initialisation d'une offre (son développement et sa mise en œuvre) et la phase d'exploitation d'une offre déjà établie. Le manuel contient également des informations complémentaires sur les questions de financement. Les personnes à la recherche d'une aide rapide pour le choix des sources de financement peuvent utiliser directement l'arbre de décision proposé au chapitre 2.

À qui s'adresse ce manuel et que propose-t-il ?



Groupe cible : Le manuel est destiné aux organisations et professionnels qui souhaitent planifier, mettre en place ou financer durablement une offre de prévention dans le domaine des soins. Il s'adresse également aux personnes qui s'intéressent au financement des offres de prévention en général.



Arbre de décision : Un arbre de décision offre un aperçu rapide pour choisir les sources de financement appropriées.



Informations importantes sur le financement en général et sur les sources de financement envisageables : Les sources de financement possibles sont présentées en détail. Elles sont complétées par des informations et des conseils concrets sur la marche à suivre. Les sources sont classées en fonction de la distinction entre la phase d'initialisation (développement et mise en œuvre) et la phase d'exploitation.



Exemples de bonnes pratiques : Afin de donner des idées sur les possibilités de financement, le manuel propose plusieurs exemples de financement d'offres existantes pendant les phases d'initialisation et d'exploitation.



Check-lists et informations complémentaires : Des check-lists et des informations complémentaires doivent aider à préparer au mieux le financement d'une offre.

Prévention dans le domaine des soins (PDS)

La PDS s'adresse aux personnes déjà malades et à celles qui présentent un risque accru de maladie. Des offres de prévention sont mises en place via des parcours de santé, tout au long de la chaîne de prise en charge. Les compétences d'autogestion des personnes concernées sont renforcées (OFSP, 2021a).

Le parcours de santé (voir le parcours en bleu dans la figure 1) désigne le chemin que suivent les personnes malades en rapport avec leur santé. Il tire parti des points de contact entre l'individu et les différents systèmes, à savoir le système de santé, le secteur social et la collectivité. Il s'agit d'un processus coordonné visant à amener les prestataires de soins à travailler en partenariat avec les personnes concernées, d'égal à égal, en tenant compte de leurs besoins et de leurs ressources. Cette approche personnalisée facilite les changements de comportement et leur permet de gagner en qualité de vie et en autonomie.

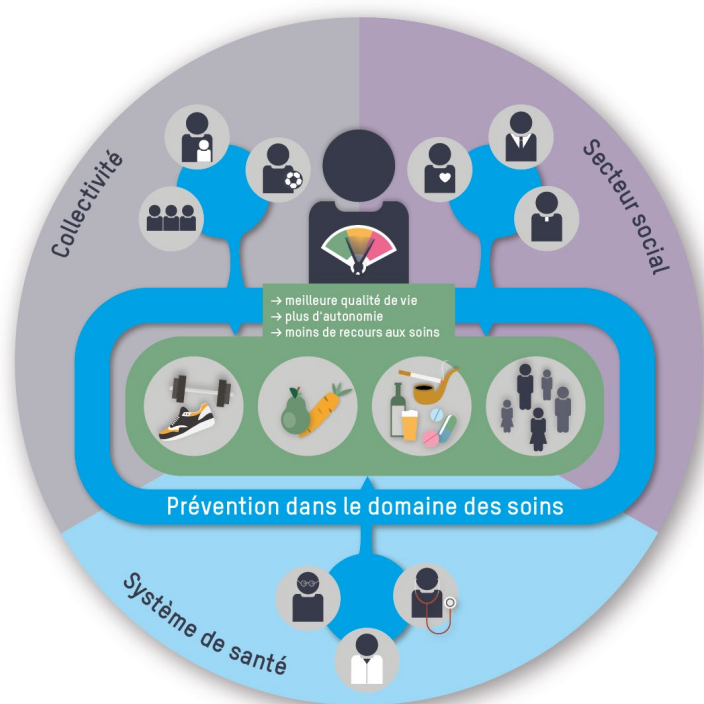


Figure 1 : Prévention dans le domaine des soins : mise en œuvre coordonnée tout au long de la chaîne de prise en charge (OFSP, 2021a).

Informations complémentaires

La [brochure](#) « Prévention dans le domaine des soins (PDS) » (OFSP, 2021a) fournit des informations plus détaillées sur cette thématique.

Le contenu du présent manuel sur le financement des offres de prévention dans le domaine des soins s'appuie sur l'[étude](#) « Analyse de la situation du financement (hybride) des services de prévention dans le domaine des soins (PDS) » (Kaufmann et al., 2021). Cette étude a donné lieu à l'élaboration d'une [fiche d'information](#) « Analyse de la situation du financement des offres de prévention dans le domaine des soins (PDS) » (OFSP, 2021b). Pour ce qui est de sa structure et d'une partie de son contenu, le présent manuel se fonde sur le [guide](#) consacré au « financement des programmes de promotion à l'autogestion » (OFSP, 2021c). Ce guide et l'[étude](#) « Financement durable et qualité dans la promotion de l'autogestion » (Kessler et al., 2020) contiennent des informations complémentaires sur les possibilités de financement.

2 Aide à la décision pour des sources de financement appropriées

A l'aide de quelques questions, les personnes intéressées peuvent rapidement trouver des indications sur les sources de financement appropriées.

Utilisez les réponses aux trois questions suivantes pour vous aider à identifier les sources de financement envisageables :

1) Objectif du financement : dans quel but recherchez-vous un financement ?

- Phase d'initialisation : développement et diffusion d'une offre
- Phase d'exploitation : financement durable d'une offre
- Recherche d'accompagnement pour l'offre

2) Diffusion de l'offre : recherchez-vous un financement pour une offre proposée à l'échelle régionale ou nationale ?

- Régionale
- Nationale

3) Professionnels et fournisseurs de prestations impliqués : les professionnels et les fournisseurs de prestations impliqués sont-ils admis à pratiquer au sens de la LAMal ?

- Professionnels et fournisseurs de prestations admis au sens de la LAMal
- Professionnels et fournisseurs de prestations non admis au sens de la LAMal

Les professionnels de la santé et les fournisseurs de prestations admis au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) sont notamment¹ les médecins, pharmaciens, chiropraticiens, sages-femmes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, infirmiers, logopédistes, diététiciens, neuropsychologues, psychologues-psychothérapeutes² et podologues³.

1 Pour une vue d'ensemble des professionnels admis au sens de la LAMal, voir [OAMal, partie 1, titre 4](#).

2 Admission des psychologues-psychothérapeutes au 1.7.2022 : [Modification de l'OAMal et de l'OPAS concernant la nouvelle réglementation de la psychothérapie pratiquée par des psychologues](#).

3 Admission des podologues au 1.1.2022 : [Modification de l'OAMal et de l'OPAS concernant l'admission des podologues en tant que fournisseurs de prestations dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins \(AOS\) et concernant la contribution aux frais de séjour hospitalier](#).

La figure 2 ci-dessous illustre de quelle façon les questions susmentionnées permettent de trouver les sources de financement envisageables.

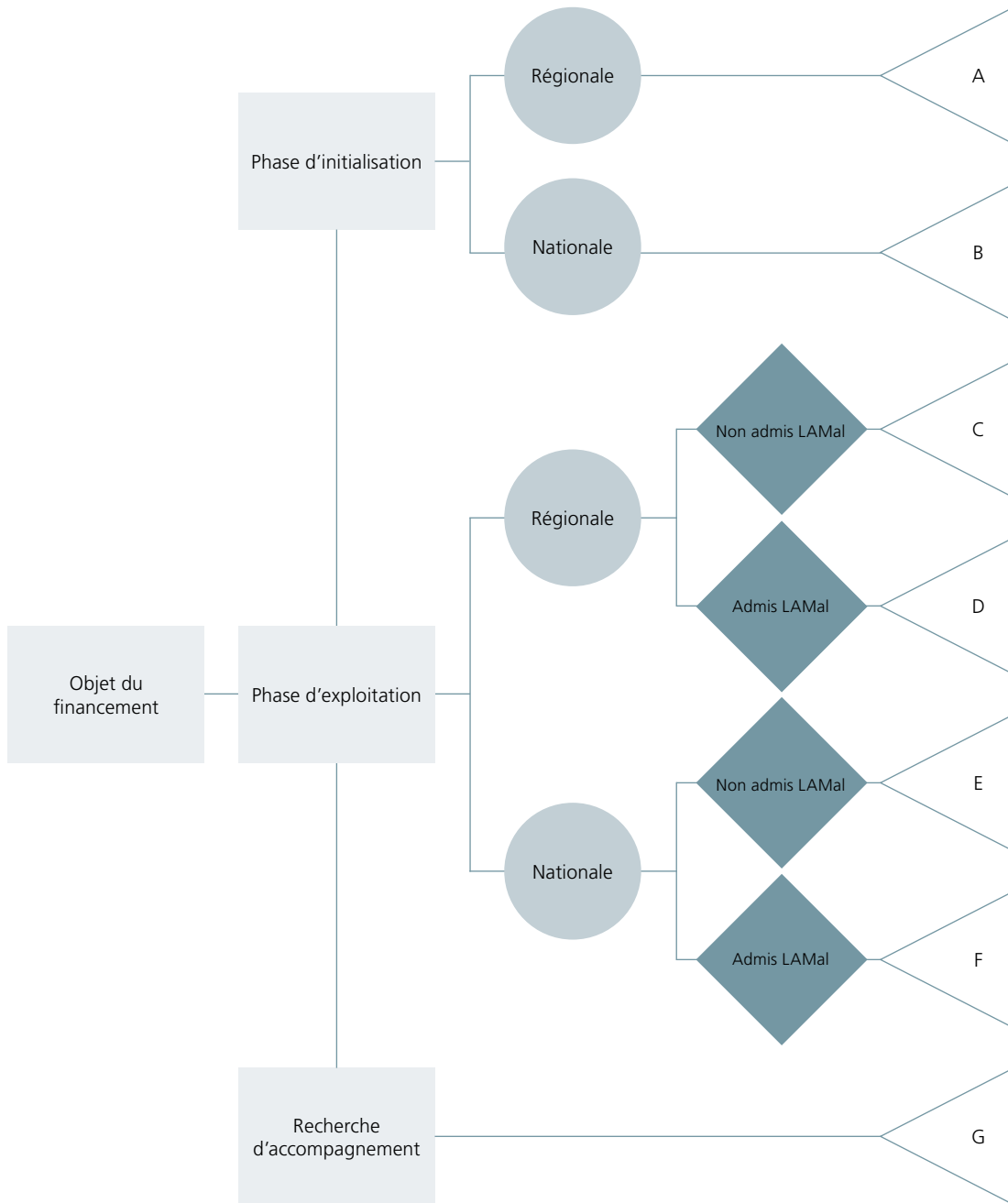


Figure 2 : Arbre de décision pour identifier les sources de financement envisageables pour les offres de PDS

- Question 1 : Objectif du financement
- Question 2 : Diffusion de l'offre
- ◆ Question 3 : Professionnels et fournisseurs de prestations impliqués

Exemple d'interprétation pour la figure 2 :

Le résultat E de l'arbre de décision signifie qu'il s'agit d'une offre nationale en phase d'exploitation impliquant des professionnels ou des fournisseurs de prestations non admis au sens de la LAMal.

Le tableau ci-dessous indique les sources de financement qui entrent en principe en ligne de compte pour chaque résultat (A à G) de l'arbre de décision. Les sources de financement sont décrites plus en détail au chapitre 4.

Tableau 1 : Aperçu des sources de financement et de leur axe principal

Résultat de l'arbre de décision	A	B	C	D	E	F	G
Soutien de projets PDS par Promotion Santé Suisse	x	x	(x)	(x)	(x)	(x)	(x)
Ligues de la santé et organisations de patients	x	x	x	x	x	x	(x)
Innosuisse	x	x					x
Fonds et fondations	x	x	x	x	x	x	x
Fonds national suisse	x	x					x
Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool	(x)	x					x
Aides financières du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH)	x	x					
Financement cantonal	x	x	x	x	x	x	(x)
Assurances complémentaires	x	x	x	x	x	x	
Assurance-maladie obligatoire				x		x	
Assurance-invalidité			x	x	x	x	
Caisses de pension, employeurs	x	x	x	x	x	x	(x)

Légende : x = source de financement appropriée, (x) = source de financement envisageable dont le focus principal est cependant sur d'autres domaines

Exemple d'interprétation :

Pour le financement d'une offre de PDS correspondant au résultat F de l'arbre de décision (figure 2), les sources de financement à prendre en considération sont en principe les suivantes : Soutien de projets PDS par Promotion Santé Suisse, ligues de la santé et organisations de patients, fonds et fondations, cantons, assurances complémentaires, assurance-maladie obligatoire, assurance-invalidité, caisses de pension et employeurs.

3 Informations générales sur le financement des offres de PDS

3.1 Formes de financement : financement lié à l'objet, financement lié à la prestation

Deux formes de financement des offres peuvent être distinguées : le financement lié à l'objet et le financement lié à la prestation.

– Financement lié à l'objet

Cette forme de financement est liée à un objet, par exemple à un projet dans son ensemble ou au fournisseur d'une ou de plusieurs offres (p. ex. une association). Elle consiste souvent en un soutien financier unique. À moins qu'il en ait été convenu autrement, le financement lié à l'objet est indépendant du nombre de prestations fournies. Le Soutien de projets PDS par Promotion Santé Suisse est un exemple de financement lié à l'objet. Cette forme de financement est plus fréquente dans la phase d'initialisation (développement et mise en œuvre) de nouvelles offres.

– Financement lié à la prestation

Cette forme de financement est liée à la fourniture d'une prestation concrète et à son prix, tarif ou forfait. Les prestations d'un médecin ou d'un physiothérapeute, par exemple, sont généralement rémunérées en fonction de la prestation fournie. Cette forme de financement est plus fréquente dans le cas des offres déjà établies.

Le financement lié à l'objet peut procurer une sécurité de planification, en particulier pendant la phase d'initialisation, car un budget peut être établi pour une période définie indépendamment du succès de la prestation fournie. À moyen terme, la forme de financement dépend de la source de financement. Dans l'AOS, le financement est lié à la prestation. D'autres sources de financement à long terme (financements cantonaux, p. ex.) correspondent au contraire à un financement lié à l'objet.

Des formes de financement mixtes, c'est-à-dire liées à la fois à l'objet et à la prestation, sont également envisageables. Ainsi, il est possible de prévoir un financement de base qui soit indépendant de la prestation et de la compléter par un financement pour chaque prestation fournie.

Dans certains cas, les offres transmettent à des professionnels des connaissances et des aptitudes leur permettant de fournir des prestations de PDS. Le financement de telles offres de formation est en partie lié à l'objet ou assuré par la contribution des participants.

3.2 Facteurs de réussite

Divers aspects contribuant au succès du financement des offres de PDS ont pu être identifiés dans le cadre de l'étude « Analyse de la situation du financement (hybride) des services de prévention dans le domaine des soins (PDS) » (Kaufmann et al., 2021) et du [guide](#) « Financement des programmes de promotion à l'autogestion » (OFSP, 2021c). Ces aspects sont notamment les suivants :

- **Élaboration précoce d'un plan de financement**

Un plan de financement à long terme doit être élaboré le plus tôt possible avec l'ensemble des organismes de financement pour lesquels l'offre de PDS représente un avantage potentiel. Pour la phase d'initialisation, il est recommandé de prévoir deux périodes distinctes. Les organismes de financement impliqués élaborent, en collaboration avec les responsables de l'offre de PDS, des objectifs pour ces deux périodes, d'une durée d'environ trois ans chacune. Ils conditionnent le financement de la seconde période à la réalisation des objectifs de la première.

- **Prise en compte des exigences des sources de financement durables**

Dès la conception de l'offre et du plan de financement, il est important de veiller à ce que l'offre puisse être financée par une ou plusieurs sources durables. Les exigences propres à chaque source de financement doivent être prises en compte.

À titre d'exemple, on peut citer les conditions exigées par l'AOS :

- Les prestations doivent être fournies par un fournisseur de prestations admis au sens de la LAMal.
- Les prestations doivent avoir un lien direct avec une maladie concrète.
- Les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité doivent être remplis.

- **Implication des cantons**

Impliquer les cantons à un stade précoce de la planification d'une offre présente plusieurs avantages. Tout d'abord, cela permet de préciser si l'offre répond effectivement à un besoin. Ensuite, cela peut faciliter l'octroi d'un financement par les cantons. Un canton s'intéressera plus particulièrement à une offre dont la thématique s'inscrit dans le cadre d'une stratégie ou d'un programme cantonal. Les cantons sont des partenaires stratégiques importants : une offre soutenue par un canton s'établira plus facilement à l'échelle nationale.

- **Collaboration avec d'autres offres et d'autres institutions ou organisations**

Le fait de collaborer avec d'autres offres et d'impliquer des acteurs pertinents, comme les ligues de la santé, peut créer des synergies en matière de financement. Un large réseau permet aux responsables des offres de PDS d'échanger des expériences sur les questions de financement (sources de financement appropriées). Une collaboration avec l'extérieur peut également avoir un effet positif sur les sources de financement potentielles. La participation de grandes institutions, telles que les ligues de la santé ou les hautes écoles, est notamment de nature à faciliter la recherche d'un financement. Outre leur vaste savoir-faire spécialisé, ces institutions ont une bonne connaissance des différentes sources de financement dans la région et une l'expérience dans la présentation de demandes. En outre, elles disposent parfois de leurs propres ressources pour contribuer au financement.

- **Utilisation d'interventions établies et fondées sur des données probantes**

Un autre facteur de succès est de s'appuyer sur des interventions déjà établies. Le fait que les interventions aient déjà apporté la preuve de leur efficacité et de leur caractère économique, par exemple dans un autre contexte en Suisse ou à l'étranger, est particulièrement utile pour la recherche du financement.

- **Collecte de preuves scientifiques**

Dans l'idéal, il est utile de prévoir et de réaliser une étude d'accompagnement dès la phase pilote de l'offre et de collecter des données probantes provenant d'études nationales et internationales. En règle générale, le fait de pouvoir prouver qu'une offre est efficace et présente un rapport coût-efficacité favorable facilite la recherche de financement. Il s'agit même d'une condition nécessaire pour pouvoir déposer une demande auprès de certaines sources de financement. Des hautes écoles ou des établissements de santé peuvent accompagner et évaluer scientifiquement les offres de PDS lors de leur conception, de leur mise en œuvre et de leur diffusion.

- **Prise en compte des aspects liés à l'égalité des chances**

Lorsqu'ils examinent les offres de PDS, les organismes de financement attachent de plus en plus d'importance à la question de l'égalité des chances. L'égalité des chances en santé « vise à assurer à tous et toutes les mêmes possibilités d'amélioration, de préservation et de rétablissement de leur santé » (Weber, 2020). Cela peut concerner, par exemple, l'égalité des chances linguistiques, régionales ou financières. C'est pourquoi il est important, lors de la conception et de la mise en œuvre d'une offre, de veiller à atteindre en particulier les groupes de population qui sont difficilement accessibles, mais qui sont vulnérables et pourraient clairement bénéficier de mesures de prévention.

Conseil en matière d'égalité des chances pour les offres de PDS

La Croix-Rouge suisse propose un [service de conseils](#) pour aider les responsables des offres à mieux tenir compte de la perspective de l'égalité des chances. L'accent est mis sur l'aspect de l'égalité des chances lors de la planification des demandes de financement. Bien que ce service ne soit pas limité aux offres de PDS, il peut être utile aux responsables de telles offres. Des [aides à la planification](#) des offres sont par ailleurs proposées afin de mieux cibler les groupes de population défavorisés et de rendre les informations sur la santé plus accessibles.

3.3 Défis

Le financement à long terme des offres de PDS pose de nombreux défis à leurs responsables.

- **Situation de financement complexe en ce qui concerne la collaboration inter-professionnelle, le travail de coordination, la formation du personnel ou les prestations de conseil supplémentaires**

De telles prestations jouent un rôle particulièrement important pour les offres de PDS, notamment parce qu'elles permettent d'améliorer la collaboration entre les divers acteurs. Le budget d'une offre doit intégrer ces prestations générales dès le début. Il faut en outre tenir compte du fait que les possibilités de financement par l'assurance obligatoire des soins sont limitées. Cette assurance peut financer en partie les prestations de coordination. Elle peut en principe financer les prestations de conseil, dans la mesure où elles relèvent du champ d'application de l'AOS. Étant donné la complexité de situation, il convient de déterminer le plus tôt possible quelles prestations peuvent être financées par l'AOS et envisager, le cas échéant, d'autres sources de financement à long terme, par exemple les cantons.

- **Financement du développement et de la mise en œuvre d'outils numériques**

Lorsqu'une offre de PDS implique le développement et l'utilisation d'outils numériques, il faut garder à l'esprit que leur mise en œuvre, leur mise à jour et leur maintenance peuvent s'avérer coûteuses. Les dépenses correspondantes doivent par conséquent être prévues dans le budget.

- **Preuve de l'efficacité et de l'économicité**

La courte durée de certains projets peut être un obstacle à une analyse approfondie de leur efficacité (bénéfices de l'intervention pour la santé) et de leur économicité (rapport entre bénéfices et coûts de l'intervention plus favorable que celui des autres interventions possibles). Pour parvenir à un financement durable, il est important de tenir compte dès le début de ces deux éléments et de prévoir les ressources financières et humaines nécessaires à leur évaluation.

- **Dépendance aux priorités politiques et entrepreneuriales**

Dans le cas de solutions de financement limitées dans le temps, qui correspondent généralement à une forme de financement liée à l'objet, le financement est souvent tributaire des priorités politiques et entrepreneuriales des sources de financement. Une telle dépendance fait ressortir l'intérêt d'un financement à plus long terme et lié à la prestation, notamment dans la perspective d'une plus grande sécurité de la planification.

3.4 Modèles de financement innovants

Pour financer des offres de prévention dans le domaine des soins, il peut s'avérer intéressant d'avoir recours à des modèles de financement innovants. Les social impact bonds et le crowdfunding en font notamment partie.

3.4.1 Social impact bonds

Les social impact bonds, également connus sous le nom de pay for success bonds, peuvent constituer une solution innovante pour financer des offres de prévention. Un social impact bond est un partenariat contractuel entre un mandant, le plus souvent étatique (office cantonal, assurance sociale, p. ex.), des investisseurs privés (généralement des sociétés de gestion de fortune ou des fondations) et un fournisseur de prestations. L'investisseur peut également agir en tant que fournisseur de prestations, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Les différentes parties définissent les règles de leur collaboration dans un contrat qui précise les mécanismes de financement concrets, la répartition des risques, les résultats souhaités (objectifs d'impact) et les obligations des divers acteurs. Si l'offre ayant bénéficié du financement atteint les objectifs fixés, le mandant (étatique) verse le capital investi et un rendement aux investisseurs. À l'inverse, si les objectifs ne sont pas atteints, les investisseurs perdent le capital qu'ils ont investi. Contrairement aux contrats de prestations conventionnels, les social impact bonds font ainsi porter le risque à l'investisseur et non à l'État, rendant possible la réalisation d'offres innovantes.

Des études réalisées par le [Center for Philanthropy Studies](#) de l'Université de Bâle ou la [Fondation Bertelsmann](#) donnent un aperçu utile du mode d'action des social impact bonds. Dans le canton de Berne, un projet pilote d'intégration au travail financé au moyen de cet instrument a été lancé à l'automne 2015. L'évaluation du [projet pilote](#) offre de plus amples informations sur la structure de financement et la mise en œuvre.

3.4.2 Crowdfunding

Le crowdfunding permet également d'obtenir des moyens financiers. Dans ce type de financement, un grand nombre de bailleurs de fonds plus ou moins importants mettent des ressources financières à la disposition d'une personne ou d'une institution pour la réalisation d'une offre. La mise en relation des responsables de projets et des bailleurs de fonds se fait généralement par le biais de plateformes Internet. Différentes [formes de crowdfunding](#) peuvent être distinguées selon que le bailleur de fonds fait un don ou reçoit une contrepartie concrète, des intérêts ou une participation aux résultats pour sa contribution. Diverses plateformes de crowdfunding existent en Suisse. Le [Crowdfunding-Monitor](#) de la Haute école de Lucerne offre de plus amples informations sur le crowdfunding en général et sur les plateformes existantes en particulier.

4 Vue d'ensemble des sources de financement

Diverses sources de financement sont présentées dans ce qui suit (voir tableau 2). La première section fournit des informations sur les sources de financement pour la phase d'initialisation (développement et mise en œuvre), tandis que la deuxième section réunit des informations sur des sources de financement à plus long terme, généralement mieux adaptées à la phase d'exploitation.

Les sources de financement sont en outre différenciées en fonction de l'axe principal du financement. Une distinction est ainsi opérée selon que le financement porte sur des objets ou des offres, sur des prestations spécifiques ou sur la recherche d'accompagnement. Outre les informations concernant des sources de financement concrètes, des informations complémentaires sont également fournies au sujet de sources de financement plus générales, telles que les fondations. Enfin, pour chaque source de financement, des exemples d'offres de PDS ayant bénéficié d'un soutien sont mentionnés.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des sources de financement

	Phase de financement		Axe prioritaire du financement		
	Phase d'initialisation (développement et mise en œuvre)	Phase d'exploitation	Financement lié à l'objet	Financement lié à la prestation (prestation individuelle)	Recherche d'accompagnement
Soutien de projets PDS par Promotion Santé Suisse	x	(x)	x		(x)
Ligues de la santé et organisations de patients	x	x	x	x	(x)
Innosuisse – Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation	x		x		x
Fonds et fondations	x	x	x		x
Fonds national suisse	x				x
Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool	x		x		x
Aides financières du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH)	x		x		
Privés (p. ex. industrie)	x	(x)	x		
Financement cantonal	x	x	x	x	(x)
Assurances complémentaires	x	x	x	x	
Assurance obligatoire des soins (AOS)		x		x	
Assurance-invalidité		x		x	
Caisses de pension, employeurs	x	x			(x)
Paiement par les personnes concernées	(x)	x		x	

Remarque : x = axe principal ; (x) = axe secondaire

4.1 Phase d'initialisation (développement et mise en œuvre)

Cette section décrit les sources de financement envisageables pour la phase d'initialisation (tableaux 3 à 10). Ces sources sont particulièrement intéressantes pour les personnes et les organisations qui souhaitent développer, mettre en œuvre ou diffuser une nouvelle offre.

Tableau 3 : Soutien de projets PDS par Promotion Santé Suisse

Nom de la source de financement	Soutien de projets PDS par Promotion Santé Suisse
Brève description de la source de financement	Promotion Santé Suisse encourage des offres de PDS qui s'inscrivent dans les thématiques prioritaires que sont les maladies non transmissibles, les addictions et les maladies psychiques. L'accent est mis sur l'intégration des pratiques de prévention dans les secteurs sanitaire, social et communautaire ainsi que sur le renforcement de la chaîne de soins dans son ensemble. Outre la mise à disposition de ressources financières, les offres font l'objet d'un accompagnement et d'une évaluation pendant toute la phase de financement.
Requérants potentiels	Institutions ou organisations des secteurs sanitaire, social et communautaire
Groupe cible	Personnes concernées par des maladies non transmissibles, des addictions ou des maladies psychiques ou personnes vulnérables
Marche à suivre	<ul style="list-style-type: none"> • Le document « Call for proposals » et le règlement fournissent des informations sur les critères formels et matériels d'évaluation, sur les institutions ou organisations habilitées à déposer une demande ainsi que sur les critères d'exclusion. • Processus de demande et de sélection : le Concept pour le soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS) 2021-2024 rassemble les informations à ce sujet. • Promotion Santé Suisse propose des ateliers d'information.
Liens vers d'autres informations	<p>Soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS) : Call for proposals</p> <p>Soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS) : Règlement à partir de 2021</p> <p>Concept pour le soutien de projets Prévention dans le domaine des soins (PDS) 2021-2024</p> <p>Vue d'ensemble des projets soutenus</p>
Coordonnées	<p>Courriel : pgv@promotionsante.ch</p> <p>Site Internet : https://promotionsante.ch/pds.html</p>
Exemples de bonnes pratiques	« WilaDina – Nous ne vous laisserons pas seuls », « Pas à Pas + », « NoA-Coach – Traitement optimisé des problèmes liés à l'alcool grâce à l'autogestion assistée par des outils numériques », « Parachutes », « GLA:D Suisse », « Mieux vivre avec une BPCO », « Bâtisseurs de ponts pour la santé mentale des réfugiés »

Tableau 4 : Ligues de la santé et organisations de patients

Nom de la source de financement	Ligues de la santé, organisations de patients
Brève description de la source de financement	Les ligues de la santé et les organisations de patients sont à la fois des prestataires qui proposent des projets et des offres de prévention dans le domaine des soins et des bailleurs de fonds qui financent de telles offres. Les ligues de la santé les plus importantes sont notamment la Ligue pulmonaire et la Ligue contre le cancer, qui disposent souvent aussi de fonds (de recherche).
Requérants potentiels	Dépend des priorités définies par chaque ligue de la santé ou organisation de patients
Groupe cible	Dépend du but et de l'objectif définis par la ligue de la santé ou l'organisation de patients. Le groupe cible peut être défini de manière générale ou axé sur des maladies (non transmissibles) spécifiques.
Marche à suivre	Dans un premier temps, il est recommandé d'acquérir une vue d'ensemble des ligues de la santé ou des organisations de patients entrant en ligne de compte pour l'offre en question. Dans un second temps, il faut déterminer au cas par cas sous quelle forme les offres sont soutenues financièrement. Pour obtenir des informations sur la marche à suivre, il est recommandé de consulter le site Internet correspondant et de prendre contact avec l'interlocuteur indiqué.
Liens vers d'autres informations	Vue d'ensemble des ligues de la santé en Suisse Vue d'ensemble des organisations de patients et d'entraide en Suisse
Exemples de bonnes pratiques	« Mieux vivre avec une BPCO », « Groupes de sport des ligues pulmonaires », « Cours de la Ligue zurichoise contre le cancer »

Tableau 5 : Innosuisse – Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation

Nom de la source de financement	Innosuisse – Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation
Brève description de la source de financement	Innosuisse encourage des projets innovants. Le soutien de projets vise notamment à encourager des innovations sociales. Par le biais du chèque d'innovation, Innosuisse finance aussi des études préliminaires pour des projets innovants de plus grande ampleur. L'agence propose en outre des conseils lors du lancement d'un projet. Une condition essentielle du soutien est que les organisations innovantes – PME, start-ups, ONG ou administrations – développent des services et des produits inédits en collaboration avec des hautes écoles ou des instituts de recherche suisses.
Requérants potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires chargés de la mise en valeur : PME, grandes entreprises, start-ups, administrations, organisations à but non lucratif et autres institutions privées ou publiques • Partenaires chargés de la recherche : chercheurs auprès d'établissements de recherche
Groupe cible	Pas de restriction concernant le groupe cible

Marche à suivre	<p>Informations concernant la marche à suivre pour les « projets d'innovation avec partenaire »</p> <ul style="list-style-type: none">• Contribution : 50 % des coûts du projet, montant illimité• Coûts : Innosuisse ne peut financer que les coûts des projets d'innovation pour des établissements de recherche suisses• Durée : pas de limite, généralement entre 6 et 36 mois• Condition minimale : un partenaire chargé de la mise en valeur et un partenaire chargé de la recherche• Dépôt des demandes : en continu <p>Information concernant la marche à suivre pour la « promotion de l'innovation systémique avec l'initiative Flagship »</p> <ul style="list-style-type: none">• Contribution : 50 % des coûts du Flagship• Durée : pas de limite, généralement 36 mois ou plus• Condition minimale : deux partenaires chargés de la mise en valeur et trois partenaires chargés de la recherche• Appel à candidatures : une fois par an <p>Informations concernant la marche à suivre pour les « crédits destinés aux études préliminaires : chèque d'innovation »</p> <ul style="list-style-type: none">• Crédit : jusqu'à 15'000 francs• Durée : 6 mois• Condition : PME ou autre organisation comptant moins de 250 équivalents plein temps
Liens vers d'autres informations	<p>Innosuisse-Guide pour trouver l'offre d'encouragement appropriée</p> <p>Projets d'innovation</p> <p>Conseil : Mentoring dans le domaine de l'innovation</p>
Coordonnées	<p>Coordonnées pour la « promotion de l'innovation systémique avec l'initiative Flagship »</p> <p>Coordonnées pour les « projets d'innovation avec partenaire »</p> <p>Coordonnées pour les « crédits destinés aux études préliminaires : chèque d'innovation »</p> <p>Coordonnées pour le « mentoring dans le domaine de l'innovation »</p>

Conseil et mentorat pour offres et projets

Plusieurs sources de financement, par exemple Innosuisse et le Soutien de projets PDS par Promotion Santé Suisse, proposent des conseils aux responsables d'offres et un accompagnement des offres en cours. Un soutien est ainsi apporté aux requérants dès la rédaction d'une demande de financement en attirant leur attention sur les points importants, ce qui augmente les chances d'obtenir un financement. Les conseils aux responsables et l'évaluation des offres peuvent également avoir lieu pendant et après la phase de mise en œuvre.

Tableau 6 : Fonds et fondations

Nom de la source de financement	Fonds et fondations
Brève description de la source de financement	Il existe en Suisse un grand nombre de fondations avec des priorités thématiques spécifiques et de fonds (de recherche) disposés à financer des projets et des offres de prévention (pour des informations complémentaires, voir les liens ci-dessous). Une fondation est une institution qui s'engage à long terme dans un but d'utilité publique. Le fondateur définit ce but et apporte son patrimoine. Il peut s'agir de particuliers, d'entreprises ou des pouvoirs publics. Les associations et les grandes entreprises gèrent souvent des fonds pour soutenir des projets innovants ou des travaux de recherche.
Requérants potentiels	Dépend de chaque fonds ou fondation
Groupe cible	Dépend de l'objectif de la fondation, qui peut être formulé de manière ouverte ou limitée à une maladie spécifique.
Marche à suivre	Dans un premier temps, il est recommandé de se faire une idée des fonds et des fondations existants, en se concentrant sur leurs objectifs. Pour qu'un financement soit envisageable, l'objectif d'une fondation doit correspondre au contenu du projet. Dans un second temps, il faut déterminer au cas par cas sous quelle forme les offres sont soutenues financièrement, par exemple le montant du soutien, sa durée et les critères demandés. Pour obtenir des informations sur la marche à suivre, il est recommandé de consulter le site Internet correspondant et de prendre contact avec l'interlocuteur indiqué.
Liens vers d'autres informations	<p>SwissFoundations : association des fondations donatrices d'utilité publique en Suisse (pas uniquement les fondations ayant un lien avec la santé)</p> <p>Plateforme Stiftung Schweiz : possibilité de rechercher des fondations spécifiquement actives dans la prévention en matière de santé (utilisation en partie payante)</p> <p>Fundraiso.ch : répertoire des fondations, fonds et sponsors (utilisation en grande partie payante)</p>
Coordonnées	Dépend de chaque fonds ou fondation
Exemples de bonnes pratiques	« NoA-Coach – Traitement optimisé des problèmes liés à l'alcool grâce à l'autogestion assistée par des outils numériques », « Parachutes », « Groupes cardio »

Tableau 7 : Fonds national suisse

Nom de la source de financement	Fonds national suisse
Brève description de la source de financement	Sur mandat de la Confédération, le Fonds national suisse (FNS) encourage la recherche dans toutes les disciplines scientifiques. Grâce à l'encouragement financier, il permet aux scientifiques de réaliser des projets de recherche sous leur propre responsabilité sur des thèmes et des objectifs de recherche de leur choix. Pour ce qui est du financement des offres de PDS, le FNS se prête particulièrement bien à la recherche d'accompagnement visant à évaluer l'efficacité, l'adéquation et l'économie des offres de grande ampleur.
Requérants potentiels	Scientifiques : recherche d'accompagnement dans le cadre d'un projet ou d'une offre de PDS. Les exigences spécifiques sont fixées dans le règlement du FNS relatif à l'encouragement de projets .
Groupe cible	Aucun groupe cible spécifique n'est défini. Le critère prioritaire est l'intérêt de la recherche. Des mises au concours spécifiques dans le cadre de programmes nationaux de recherche (PNR) peuvent constituer une exception.
Marche à suivre	Encouragement de projets par le Fonds national suisse : informations sur les conditions, la demande, la procédure de sélection, etc. <ul style="list-style-type: none"> • Délais de soumission : 1er avril et 1er octobre de chaque année • Montant minimal : 50'000 francs • Durée minimale : 12 mois • Durée maximale : 4 ans
Liens vers d'autres informations	Règlement des subsides du Fonds national suisse
Coordonnées	Sciences humaines et sociales : div1@snf.ch Mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur : div2@snf.ch Biologie et médecine : div3@snf.ch Centrale téléphonique : +41 31 308 22 22

Tableau 8 : Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool

Nom de la source de financement	Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool
Brève description de la source de financement	Afin de diminuer la consommation des eaux-de-vie, un soutien est apporté aux mesures préventives visant à lutter contre l'alcoolisme (voir art. 43a, al. 1, de la loi fédérale sur l'alcool).
Requérants potentiels	Organisations et institutions qui, sur le plan suisse ou intercantonal, proposent une offre de prévention de l'alcoolisme ; les offres de PDS ne sont toutefois pas traitées en priorité lors de l'attribution de ressources financières.
Groupe cible	Groupes vulnérables par rapport à la consommation d'alcool et population générale
Marche à suivre	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes de financement pour un projet de prévention en matière d'alcool : informations sur le dépôt des demandes, y compris les critères relatifs à la forme et au contenu, les délais et les conseils. • Promotion de projets standard et de petits projets (petits projets : jusqu'à 40'000 francs, dont 20'000 francs au maximum sont financés par le Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool) • Uniquement les offres dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme • Projets standard : délai de dépôt le 31 août de chaque année • Petits projets : délai de dépôt le 28 février et le 31 août de chaque année
Liens vers d'autres informations	Projets financés
Coordonnées	Site Internet sur les demandes de financement pour un projet de prévention en matière d'alcool Numéro de téléphone du secrétariat du Fonds de prévention des problèmes liés à l'alcool, division Prévention des maladies non transmissibles, Office fédéral de la santé publique : +41 58 463 87 93 Courriel : alkohol@bag.admin.ch

Tableau 9 : Aides financières du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH)

Nom de la source de financement	Aides financières du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH)
Brève description de la source de financement	La loi sur l'égalité pour les handicapés permet à la Confédération de soutenir financièrement des projets qui se concentrent sur l'égalité des personnes en situation de handicap. Le BFEH octroie les financements en fonction des axes principaux de la politique fédérale sur cette question. Les chances d'obtenir un financement pour un projet augmentent par conséquent si l'offre correspond à ces axes prioritaires.
Requérants potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations actives à l'échelle du pays ou d'une région linguistique, cantons ou communes • Entreprises : pour des projets-pilotes visant à favoriser l'intégration de personnes handicapées dans le monde du travail • Études préliminaires : organisations d'entraide (actives à l'échelle du pays ou d'une région linguistique)
Groupe cible	Personnes en situation de handicap
Marche à suivre	<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur la procédure de dépôt des requêtes et directives concrètes indiquant la marche à suivre • Lien vers les conditions et les critères <p>Projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution : maximum 50 % du coût total du projet • Aides financières exclusivement accordées à des projets ayant un début et une fin bien définis. • Évaluation externe nécessaire pour les offres dont le budget total est supérieur ou égal à 200'000 francs • Dépôt des requêtes possible jusqu'au 15 mars et au 15 septembre <p>Études préliminaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution : maximum 15'000 francs • Durée : maximum 1 an • La demande peut être déposée en tout temps • L'instrument s'adresse en particulier aux petites organisations d'entraide
Liens vers d'autres informations	Projets soutenus
Coordonnées	<p>Site Internet du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) avec coordonnées</p> <p>Numéro de téléphone du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) : +41 58 462 82 36</p> <p>Courriel : ebgb@gs-edi.admin.ch</p>

Tableau 10 : Employeurs, caisses de pension

Nom de la source de financement	Employeurs, caisses de pension
Brève description de la source de financement	<p>Les caisses de pension et les employeurs peuvent être intéressés à soutenir financièrement des offres de prévention dans le cadre de la promotion de la santé au travail. Les stratégies d'entreprise se concentrent de plus en plus sur la prévention des maladies sur le lieu de travail afin de réduire les coûts liés aux absences et à la baisse de productivité. L'accent est mis notamment sur la santé psychique en lien avec le stress et la prévention du mal de dos.</p> <p>Les caisses de pension peuvent, elles aussi, avoir un intérêt à financer des offres dans le cadre de la réadaptation des assurés après un accident ou une maladie ou dans le cadre de l'intervention précoce.</p>
Requérants potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Organisations ou institutions proposant des offres de prévention aux entreprises • Organisations ou institutions proposant des offres de prévention et des projets dans le domaine de la réadaptation et de l'intervention précoce
Groupe cible	Dépend des priorités définies par l'employeur ou la caisse de pension ; les offres se concentrent souvent sur un groupe de personnes au sein d'une entreprise ou d'une caisse de pension spécifique.
Marche à suivre	<ul style="list-style-type: none"> • Une possibilité est de contacter directement les grandes entreprises afin d'identifier leurs besoins en offres de prévention ou de proposer une offre concrète. Il est également possible d'entrer en relation avec des entreprises, des organisations, des associations ou des services cantonaux par le biais de forums organisés au niveau cantonal. • Les offices AI cantonaux peuvent également constituer une porte d'entrée. Ils conseillent les employeurs en matière d'intervention précoce et de réadaptation professionnelle. • Enfin, des offres concrètes peuvent être soumises aux grandes caisses de pension.
Liens vers d'autres informations	<p>Fiche d'information « Promotion de la santé en entreprise » de l'Office fédéral de la santé publique</p> <p>Informations de Promotion Santé Suisse sur la gestion de la santé en entreprise</p>
Coordonnées	<p>Sites Internet des forums cantonaux pour la gestion de la santé en entreprise : BGM Forum Region Basel, BGM Forum Aargau, Forum BGM Ostschweiz.</p> <p>Vue d'ensemble des membres de la Conférence des offices AI</p> <p>Vue d'ensemble des caisses de pension en Suisse</p>

Coopérations avec des hautes écoles et des établissements de santé

Une coopération avec une haute école ou un établissement de santé est utile pour tirer profit de l'expertise scientifique dans un domaine spécifique (voir l'exemple de bonne pratique « GLA:D® Suisse ») et pour contrôler l'efficacité et l'économicité d'une offre au moyen d'une recherche d'accompagnement. Ces deux aspects sont surtout importants pour obtenir un financement à plus long terme, par exemple par l'assurance obligatoire des soins. En outre, les hautes écoles et les établissements de santé sont souvent des partenaires stratégiquement importants pour les demandes de fonds.

Autres sources de financement pour la phase d'initialisation (développement et mise en œuvre)

Les fonds privés, par exemple les entreprises industrielles ou pharmaceutiques (voir l'exemple de bonne pratique « DIAfit »), représentent une autre possibilité de financement. Les grandes entreprises en particulier soutiennent parfois des offres de prévention. Les possibilités de soutien et les modalités de dépôt des demandes varient d'une entreprise à l'autre. Pour des informations détaillées, il convient de contacter directement les entreprises.

4.2 Phase d'exploitation

Cette section décrit les sources de financement envisageables pour la phase d'exploitation (tableaux 11 à 14). Ces sources sont particulièrement intéressantes pour les personnes et les organisations qui ont déjà développé une offre de PDS et qui sont désormais à la recherche d'un financement à long terme.

Tableau 11 : Financement cantonal

Nom de la source de financement	Financement cantonal
Brève description de la source de financement	<p>Les cantons ont pour mandat de promouvoir des mesures de prévention dans trois domaines (promotion de la santé, prévention des addictions, soins de santé).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la santé : dans le cadre des programmes d'action cantonaux, des moyens financiers sont mis à disposition pour des offres dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique et dans celui de la santé psychique. La moitié des coûts est prise en charge par les cantons et l'autre moitié par Promotion Santé Suisse. • Prévention des addictions : les cantons financent les prestations ambulatoires et en partie stationnaires de conseil, de prévention et de traitement des addictions en dehors du domaine de l'assurance obligatoire des soins. Ils peuvent également utiliser les revenus de la dîme de l'alcool (imposition des spiritueux) pour financer des offres de prévention et de traitement des addictions. • Soins de santé : les cantons et les communes peuvent, dans le cadre des prestations d'intérêt général (PIG), soutenir les offres de prévention des établissements médico-sociaux, des hôpitaux et des services d'aide et de soins à domicile qui ne sont pas couvertes par l'assurance obligatoire des soins. Les cantons définissent habituellement dans leurs bases légales ce qui peut être financé en tant que PIG.
Requérants potentiels	Les conditions à remplir par les requérants doivent être précisées au cas par cas avec la personne compétente du canton concerné.
Groupe cible	Personnes atteintes de maladies non transmissibles, y compris les addictions et les maladies psychiques, et personnes vulnérables
Marche à suivre	<ul style="list-style-type: none"> • Pour préciser le financement des offres dans le domaine des maladies non transmissibles et des maladies psychiques, il est possible de contacter le responsable cantonal pour la promotion de la santé ou, pour les offres dans le domaine des addictions, le délégué cantonal aux problèmes des addictions ou, dans certains cas, la direction des affaires sociales. • Pour préciser le financement des offres grâce aux revenus de la dîme de l'alcool, il faut contacter les services cantonaux compétents. Les modalités de financement diffèrent selon les cantons. • Pour préciser le financement des offres dans le cadre des PIG, les informations doivent être recherchées au cas par cas au niveau cantonal ou communal.
Liens vers d'autres informations	<p>Site Internet donnant la liste des responsables cantonaux pour la promotion de la santé</p> <p>Site Internet donnant la liste des délégués cantonaux aux problèmes des addictions</p> <p>Informations complémentaires sur la dîme de l'alcool : rapports cantonaux sur la dîme de l'alcool, qui comprennent les coordonnées des interlocuteurs</p>
Coordonnées	<p>Les coordonnées sont disponibles sur les sites Internet correspondants et dans le rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site Internet donnant la liste des responsables cantonaux pour la promotion de la santé • Site Internet donnant la liste des délégués cantonaux aux problèmes des addictions • Informations complémentaires sur la dîme de l'alcool : rapports cantonaux sur la dîme de l'alcool, qui comprennent les coordonnées des interlocuteurs
Exemples de bonnes pratiques	« Parachutes »

Tableau 12 : Assurances complémentaires

Nom de la source de financement	Assurances complémentaires
Brève description de la source de financement	Les assurances complémentaires prennent parfois en charge les coûts de prestations qui ne sont pas financées par l'assurance obligatoire des soins. Elles peuvent, par exemple, prendre en charge les frais de participation à une offre de prévention. Les chances qu'une assurance complémentaire accepte de prendre en charge certains frais sont plus élevées lorsqu'une offre est déjà répandue.
Requérants potentiels	Dépend de l'assurance complémentaire concernée
Groupe cible	À préciser avec chaque assurance complémentaire
Marche à suivre	Pour préciser les possibilités de financement, il est possible de contacter les départements ou services spécialisés « Développement de l'offre », « Managed Care », « Soins intégrés » ou autres des assurances complémentaires.
Liens vers d'autres informations	Une liste de toutes les assurances-maladie est disponible ici.
Coordonnées	La liste ci-dessus contient également les coordonnées des assurances-maladie.
Exemples de bonnes pratiques	« DIAfit »

Tableau 13 : Assurance obligatoire des soins

Nom de la source de financement	Assurance obligatoire des soins
Brève description de la source de financement	L'assurance obligatoire des soins (AOS) prend en charge les coûts des prestations diagnostiques et thérapeutiques, dont font également partie les prestations de prévention secondaire et tertiaire, et, de manière limitée, les prestations de prévention (primaire) en faveur des assurés particulièrement menacés ⁴ . Tous les assurés bénéficient des prestations de l'AOS dans la même mesure.
Requérants potentiels (fournisseurs de prestations)	Les prestations doivent être fournies par un fournisseur de prestations admis au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Il s'agit notamment des professionnels suivants : médecins, physiothérapeutes, ergothérapeutes, infirmiers, logopédistes, diététiciens, psychologues-psychothérapeutes, neuropsychologues et podologues ⁵ . Les fournisseurs de prestations admis ne peuvent facturer à la charge de l'AOS que les prestations relevant du champ d'application de la LAMal. En outre, seules les prestations mentionnées dans l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) peuvent être facturées à la charge de l'AOS par des fournisseurs de prestations non médicaux. Toute personne ou organisation intéressée peut en principe déposer une demande de prise en charge des coûts pour de nouvelles prestations.
Groupe cible	Personnes concernées

4 Les prestations de prévention primaire ne sont prises en charge par l'AOS que de manière limitée pour les assurés particulièrement menacés, si elles sont effectuées ou prescrites par un médecin (art. 26 LAMal). Les prestations de prévention secondaire et tertiaire sont généralement considérées comme des prestations thérapeutiques (contrôle de la maladie). En outre, seules les prestations mentionnées dans l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) peuvent être facturées à la charge de l'AOS par des fournisseurs de prestations non médicaux. Des demandes d'admission de nouvelles prestations peuvent être déposées (critères EAE).

5 Pour une vue d'ensemble des professionnels et fournisseurs de prestations admis au sens de la LAMal, voir OAMal, partie 1, titre 4. En principe, il est possible pour le Conseil fédéral d'admettre de nouveaux fournisseurs de prestations prodiguant des soins sur prescription médicale. Les conditions de base applicables sont les suivantes : prestations non couvertes par des fournisseurs de prestations déjà admis, plus-value pour l'offre de soins, profil professionnel bien défini en Suisse, plan d'assurance qualité.

Marche à suivre	<ul style="list-style-type: none">• Les critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité (EAE) doivent être remplis.• Les prestations doivent avoir un lien avec une maladie spécifique.• Pour les prestations médicales à visée diagnostique et thérapeutique, il n'existe pas de catalogue de prestations exhaustif, mais ce que l'on appelle le principe de confiance. De nouvelles prestations médicales peuvent ainsi être fournies et facturées sans qu'un contrôle des critères EAE soit effectué par la Confédération. Les assureurs peuvent, au cas par cas, refuser une obligation de prise en charge au motif que les critères EAE ne sont pas remplis.• Les prestations des fournisseurs de prestations non médicaux sont énumérées de manière exhaustive dans l'OPAS.• Les prestations de prévention primaire, y compris les prestations médicales correspondantes, sont énumérées de manière exhaustive aux art. 12a à 12e OPAS. Les prestations non mentionnées ne sont pas remboursées.• Lorsque l'admission de nouvelles prestations est demandée, l'OFSP examine d'abord si la demande est complète et si la prestation est compatible avec la LAMal. Les critères EAE sont ensuite contrôlés. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) consulte à cette fin la Commission fédérale des prestations générales et des principes (CFPP). Si le prestataire prévoit de déposer une demande, il peut d'abord remplir autant que possible le formulaire de déclaration et poser des questions concrètes à l'OFSP au sujet de la marche à suivre. En cas d'acceptation de la demande et d'ajout de la prestation dans l'OPAS, des conventions tarifaires doivent ensuite être conclues avec les assureurs ou leurs communautés d'achat avant que les prestations puissent être facturées. Le temps nécessaire à ces différentes étapes doit être pris en compte.
Liens vers d'autres informations	<p>Site Internet de l'Office fédéral de la santé publique sur l'assurance-maladie</p> <p>Informations sur le processus de demande pour prestations générales</p> <p>Informations sur les prestations non médicales dans l'AOS</p> <p>Information sur les mesures de prévention dans l'AOS</p>
Coordonnées	<p>Lien vers l'unité de direction Assurance-maladie et accidents de l'Office fédéral de la santé publique</p> <p>Téléphone : division Prestations de l'assurance-maladie, Office fédéral de la santé publique +41 58 469 17 33</p> <p>Courriel : Leistungen-Krankenversicherung@bag.admin.ch</p>
Exemples de bonnes pratiques	<p>« GLA:D® Suisse », « Mieux vivre avec une BPCO », « Bâtisseurs de ponts pour la santé mentale des réfugiés », « DIAfit », « BAI-Reha : programme interprofessionnel et ambulatoire bernois de réadaptation musculo-squelettique pour les patients souffrant de douleurs »</p>

Tableau 14 : Assurance-invalidité

Nom de la source de financement	Assurance-invalidité
Brève description de la source de financement	L'assurance-invalidité soutient financièrement les organisations de l'aide privée aux invalides afin de favoriser l'intégration sociale des personnes en situation de handicap. L'objectif est de permettre à ces dernières de participer à la vie sociale de la manière la plus autonome et responsable possible.
Requérants potentiels	Organisations de l'aide privée aux invalides
Groupe cible	Bénéficiaires de rente AI
Marche à suivre	<p>Site Internet de l'Office fédéral des assurances sociales donnant des informations sur la marche à suivre</p> <p>Aspects à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Office fédéral des assurances sociales ne finance pas de prestations médicales. • Les aides financières soutiennent des prestations dans les domaines du conseil, de l'assistance et des cours ainsi que des campagnes d'information et de relations publiques. • Les subventions au sens de l'art. 74 LAI sont accordées pour une durée de quatre ans. • Près de 80 % des contributions sont consacrées à des activités telles que le conseil, l'assistance et les cours, qui bénéficient directement aux personnes en situation de handicap ou à leurs proches.
Liens vers d'autres informations	Formulaires et documents pour le reporting
Coordonnées	<p>Site Internet de l'Office fédéral des assurances sociales : informations sur les aides financières</p> <p>Adrian Vonlanthen, responsable de l'unité Art. 74 LAI, courriel : adrian.vonlanthen@bsv.admin.ch</p> <p>Téléphone : +41 58 462 92 31</p>
Exemples de bonnes pratiques	« Mieux vivre avec une BPCO », « Groupes de sport des ligues pulmonaires », « Cours de la Ligue zurichoise contre le cancer »

Autres sources de financement

Une autre source de financement est la participation financière des personnes concernées (voir les exemples de bonnes pratiques « Mieux vivre avec une BPCO », « Groupes cardio », « Groupes de sport des ligues pulmonaires », « Cours de la Ligue zurichoise contre le cancer »). Les participants sont, par exemple, invités à verser une contribution pour une offre déterminée.

5 Exemples de bonnes pratiques

Ce chapitre présente douze offres de PDS en tant qu'exemples de bonnes pratiques du point de vue du financement (voir figures 3-14). L'accent est mis sur les différentes sources et formes de financement (voir tableaux 15 et 16). Plusieurs aspects ont été pris en compte pour sélectionner les exemples, notamment le contenu de l'offre, sa couverture régionale, la forme de financement et le degré d'institutionnalisation (phase de l'offre). La majorité des exemples concerne la phase d'initialisation, ce qui est un reflet de la réalité, car les offres de PDS en phase d'exploitation sont peu nombreuses. Plusieurs offres intéressantes sur le plan du financement n'ont pas pu être retenues en raison de la taille du manuel. À l'exception d'Innosuisse et du Fonds national suisse, les exemples de bonnes pratiques couvrent toutes les sources de financement exposées au chapitre 4. L'objectif, en présentant le financement de diverses offres de PDS, est de montrer aux personnes intéressées et aux responsables d'offres les différentes possibilités et combinaisons de financement à leur disposition. Les exemples de bonnes pratiques pour les phases d'initialisation et d'exploitation doivent servir d'inspiration pour leurs modèles de financement.

Tableau 15 : Vue d'ensemble des exemples de bonnes pratiques

Offres de PDS	Phase		Formes de financement		
	Phase d'initialisation (développement et mise en œuvre)	Phase d'exploitation	Financement lié à l'objet à partir d'une source unique	Financement lié à l'objet à partir de plusieurs sources	Combinaison de financement lié à l'objet et à la prestation à partir de plusieurs sources
WilaDina – Nous ne vous laisserons pas seuls	×			×	
Pas à Pas+	×		×		
NoA-Coach	×	(×)		×	
Parachutes	×			×	
GLA:D® Suisse	×				×
Mieux vivre avec une BPCO	×				×
Bâtisseurs de ponts pour la santé mentale des réfugiés	×				×
Groupes cardio		×			×
DIAfit		×			×
BAI-Reha		×			×
Groupes de sport des ligues pulmonaires		×			×
Cours de la Ligue contre le cancer	(×)	×			×

Remarque : à partir de janvier 2022, l'application de NoA-Coach sera intégrée dans SafeZone (reprise de l'organisme responsable). Le financement de la phase d'exploitation sera donc garanti par Infodrog/OFSP. Selon l'offre et le canton, les cours de la Ligue contre le cancer se situent soit en phase d'initialisation, soit, pour la majorité d'entre eux, en phase d'exploitation.

Tableau 16 : Vue d'ensemble des sources de financement des exemples de bonnes pratiques

Offres de PDS	Financement lié à l'objet				Financement lié à la prestation			
	PSCH	Cantons	Institutions	Autres	LAMal	LCA	AI (OFAS)	Participants
WilaDina – Nous ne vous laisserons pas seuls	×		×					
Pas à Pas+	×							
NoA-Coach	×	(x)	×	×				
Parachutes	×	×	×					
GLA:D® Suisse	×		×	×	×			
Mieux vivre avec une BPCO	×		×		×		×	×
Bâtisseurs de ponts pour la santé mentale des réfugiés	×		×	×	×			
Groupes cardio			×		×	×		×
DIAfit				×	×	×		×
BAI-Reha ^a			×	×	×			
Groupes de sport des ligues pulmonaires			×					×
Cours de la Ligue contre le cancer			×			×		×

Légende : PSCH = Promotion Santé Suisse. La catégorie « Institutions » comprend notamment les organisations de patients, les ligues de la santé, les établissements de santé, les hautes écoles, les fondations. La catégorie « Autres » comprend notamment les entreprises pharmaceutiques, les organisations de parents, les recettes des cours de formation continue, le bénévolat. En cas de financement par la LAMal, les contributions sont versées après déduction de la quote-part et de la franchise. L'offre « BAI-Reha » est en partie financée par les assurances-accidents ou les assurances d'indemnités journalières.

5.1 « WilaDina – Nous ne vous laisserons pas seuls »

[WilaDina](#) vise à améliorer la prise en charge des personnes présentant un risque de suicide à la sortie d'un traitement psychiatrique stationnaire. Cette amélioration du suivi doit permettre de réduire les tentatives de suicide et les suicides. L'accent est mis sur la constitution d'un réseau (entre le patient, le service d'aide et de soins à domicile, le thérapeute ambulatoire et le thérapeute stationnaire) et sur la promotion de l'autogestion.



Figure 3 : « WilaDina – Nous ne vous laisserons pas seuls » comme exemple de bonne pratique

5.2 « Pas à Pas + »

L'objectif de [Pas à Pas +](#) est d'amener les personnes qui ne sont pas suffisamment actives et qui présentent un risque accru de maladies non transmissibles ou en sont déjà atteintes à pratiquer plus régulièrement une activité physique. Le risque de développer une maladie non transmissible ou de souffrir des effets négatifs d'une telle maladie s'en trouve réduit. Pour cela, des professionnels de la santé et du social (p. ex. médecins, assistants sociaux, physiothérapeutes) orientent les personnes concernées vers des professionnels en activités physiques adaptées. Dans le cadre d'une consultation individuelle, ils accompagnent les personnes concernées afin de trouver une activité physique adaptée en s'appuyant sur les techniques de l'entretien motivationnel. Un suivi téléphonique permet en outre d'aider les personnes concernées à maintenir une activité physique régulière.

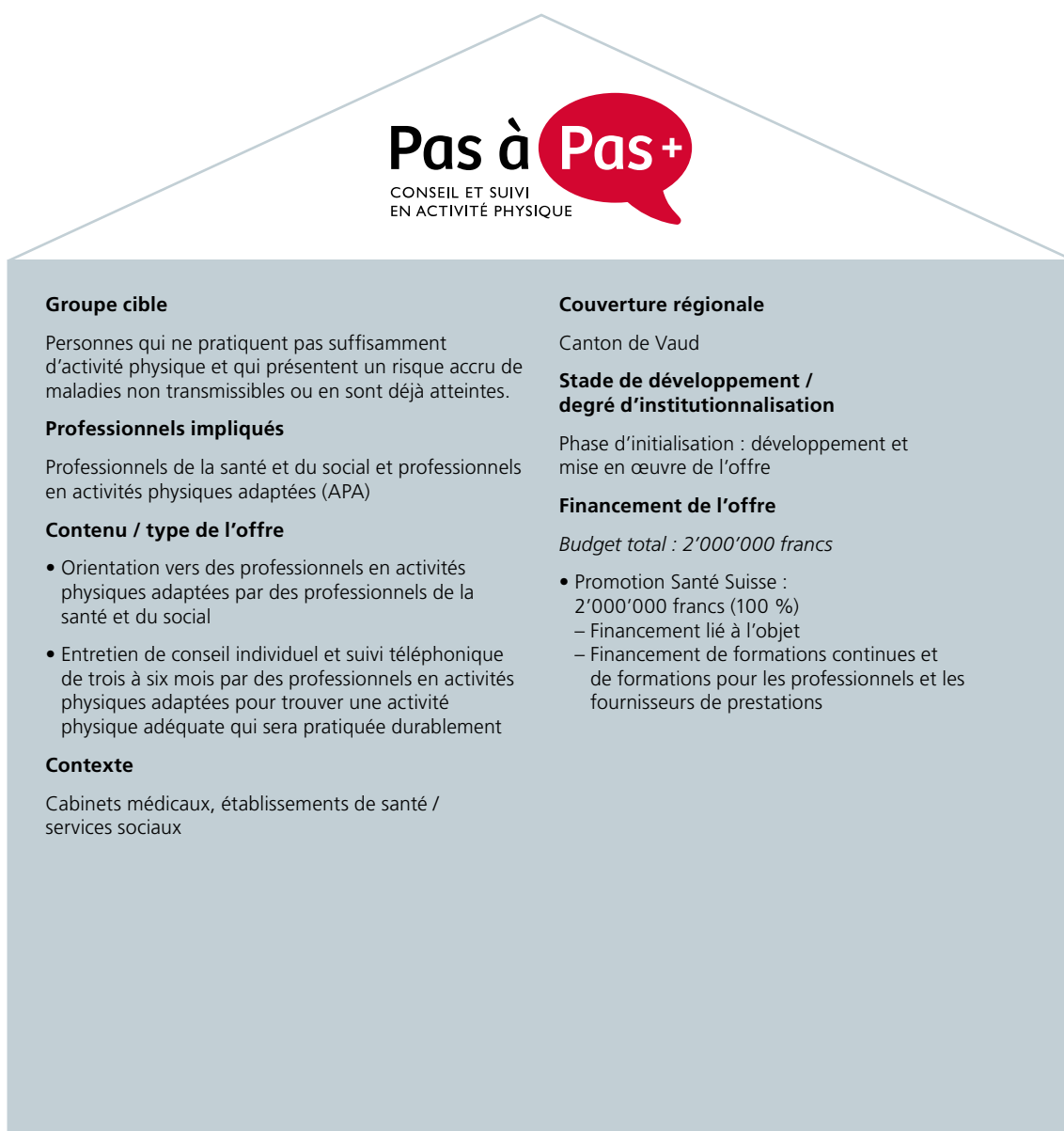


Figure 4 : « Pas à Pas + » comme exemple de bonne pratique

5.3 « NoA-Coach »

L'objectif de l'application [NoA-Coach](#) est d'encourager les utilisateurs à réduire leur consommation quotidienne d'alcool grâce à une autogestion assistée par des outils numériques. L'idée est de prévenir la reprise d'une consommation excessive d'alcool. L'application est utilisée en complément d'une consultation assurée par des professionnels et vise à promouvoir les compétences en autogestion chez les personnes ayant des problèmes en lien avec l'alcool.

Le soutien financier apporté par Promotion Santé Suisse est terminé depuis fin septembre 2021. Depuis janvier 2022, l'application est intégrée à SafeZone et son exploitation est garantie par Infodrog/OFSP.



Figure 5 : « NoA-Coach » comme exemple de bonne pratique

5.4 « Parachutes »

L'objectif principal de [Parachutes](#) est la prévention des chutes chez les personnes âgées. En tant que multiplicateurs, les membres de différents groupes professionnels médicaux (en particulier médecins, pharmaciens, collaborateurs des services d'aide et de soins à domicile, physiothérapeutes, ergothérapeutes, collaborateurs des hôpitaux et centres de gériatrie) tout au long de la chaîne de soins et les professionnels non médicaux aux interfaces avec le système de santé (collaborateurs de Pro Senectute, de la Croix-Rouge suisse, aides ménagères et accompagnateurs, conseillers sociaux) doivent savoir identifier les personnes présentant un risque accru de chute, évaluer correctement leur situation, leur fournir un traitement approprié ou les orienter vers des professionnels compétents pour assurer un traitement ou des mesures de prévention. En outre, la prévention des chutes doit servir d'exemple pour promouvoir la collaboration interprofessionnelle dans le système de santé.



Figure 6 : « Parachutes » comme exemple de bonne pratique

5.5 « GLA:D® Suisse »

L'objectif du programme [GLA:D® Suisse](#) est de permettre aux personnes ayant des problèmes de genou et de hanche, en particulier celles atteintes d'arthrose, d'acquérir des compétences leur permettant de gérer leur maladie de manière autonome au quotidien afin de réduire leurs douleurs et d'améliorer leur qualité de vie. Le programme, qui combine éducation thérapeutique et exercices, est proposé par des physiothérapeutes certifiés GLA:D® Suisse.



Figure 7 : « GLA:D® Suisse » comme exemple de bonne pratique

5.6 « Mieux vivre avec une BPCO »

L'objectif de [Mieux vivre avec une BPCO](#) est de promouvoir les compétences des personnes atteintes de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) pour les aider à gérer elles-mêmes leur maladie et à améliorer leur qualité de vie tout en réduisant les coûts du traitement. Le coaching de groupe est assuré par des coachs spécialement formés par les ligues pulmonaires cantonales en étroite collaboration avec un médecin pneumologue. Il s'appuie sur six modules thématiques visant à promouvoir l'autogestion des personnes concernées. Des séances individuelles peuvent, le cas échéant, être planifiées à cet effet. Les participants font l'objet d'un suivi individuel pendant douze mois après le coaching.

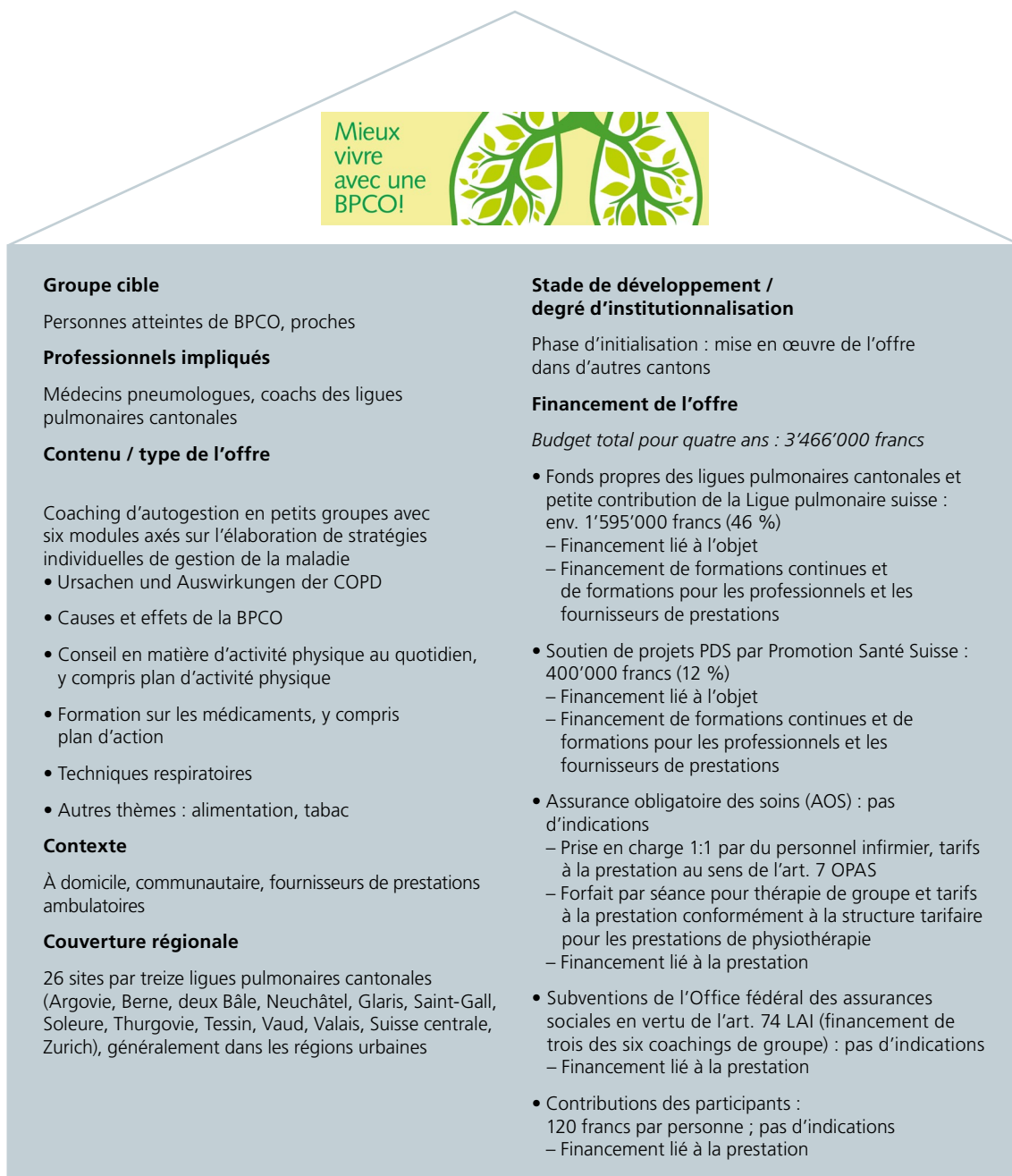


Figure 8 : « Mieux vivre avec une BPCO » comme exemple de bonne pratique

5.7 « Bâtisseurs de ponts pour la santé mentale des réfugiés »

L'objectif de l'offre facile d'accès [Bâtisseurs de ponts pour la santé mentale des réfugiés](#) est de promouvoir la santé psychique des réfugiés présentant des traumatismes. Les compétences en autogestion doivent être encouragées par une coopération étroite entre la psychiatrie et l'intégration sociale. En plus d'une thérapie ambulatoire assurée par des psychiatres ou des psychothérapeutes, les personnes concernées bénéficient d'un soutien dans leur langue maternelle fourni par des bâtisseurs de ponts bien intégrés, formés à cette fin et issus de différents groupes linguistiques.



Figure 9 : « Bâtisseurs de ponts pour la santé mentale des réfugiés » comme exemple de bonne pratique als Beispiel guter Praxis

5.8 « Groupes cardio »

L'objectif des [groupes cardio](#) est de permettre aux personnes atteintes d'une maladie cardio-vasculaire ou ayant suivi une réadaptation cardiaque de reprendre une activité physique et de la pratiquer à long terme. Les groupes sont dirigés par des professionnels, principalement au bénéfice d'une formation complémentaire de cardiothérapeute du SCPRS (Swiss Working Group for Cardiovascular Prevention, Rehabilitation and Sports Cardiology). Les programmes d'activité physique sont adaptés aux besoins des participants. Ils visent, dans un environnement motivant avec d'autres personnes dans une situation similaire, à stimuler les performances physiques, l'endurance, la force, l'équilibre, la mobilité et le bien-être psychique.

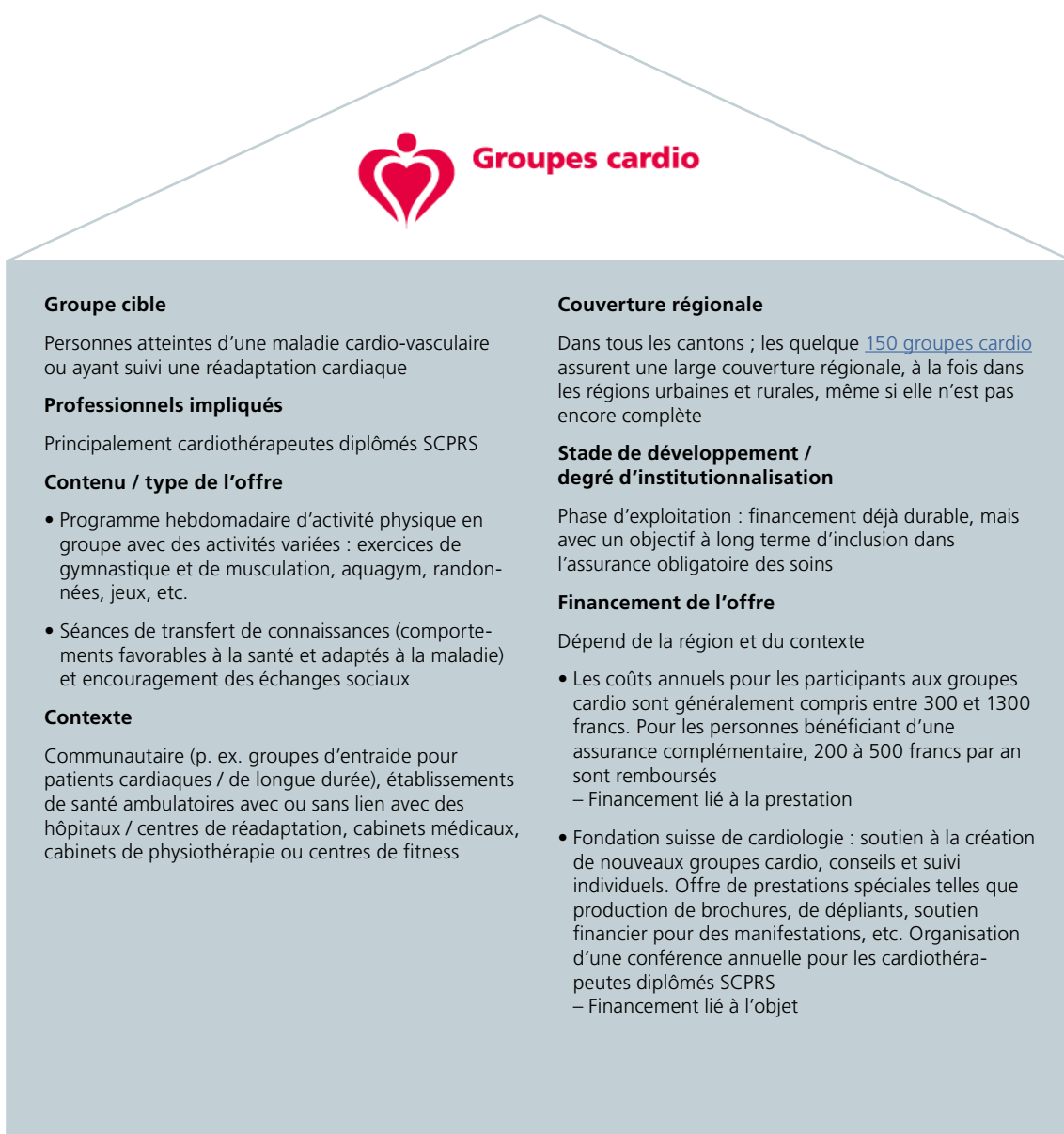


Figure 10 : « Groupes cardio » comme exemple de bonne pratique

5.9 « DIAfit »

[DIAfit](#) est un programme structuré dont l'objectif est d'aider les personnes présentant une tolérance abaissée au glucose ou déjà atteintes de diabète de type 2 à adopter un mode de vie sain afin de prévenir autant que possible la progression de la maladie et l'apparition de complications. DIAfit comprend un programme de réadaptation et un suivi à long terme avec des entraînements hebdomadaires en groupe et des séances d'information semestrielles.



Figure 11 : « DIAfit » comme exemple de bonne pratique

5.10 « BAI-Reha »

Le programme [BAI-Reha](#), programme interprofessionnel et ambulatoire bernois de ré-adaptation musculo-squelettique pour les patients souffrant de douleurs, a pour objectif de permettre aux personnes présentant des douleurs musculo-squelettiques chroniques d'acquérir des compétences leur permettant de gérer leurs douleurs, d'améliorer leur qualité de vie et de rétablir ou d'augmenter leur capacité de travail. Plusieurs experts collaborent au sein d'une équipe interprofessionnelle pour offrir un traitement individualisé aux patients concernés.

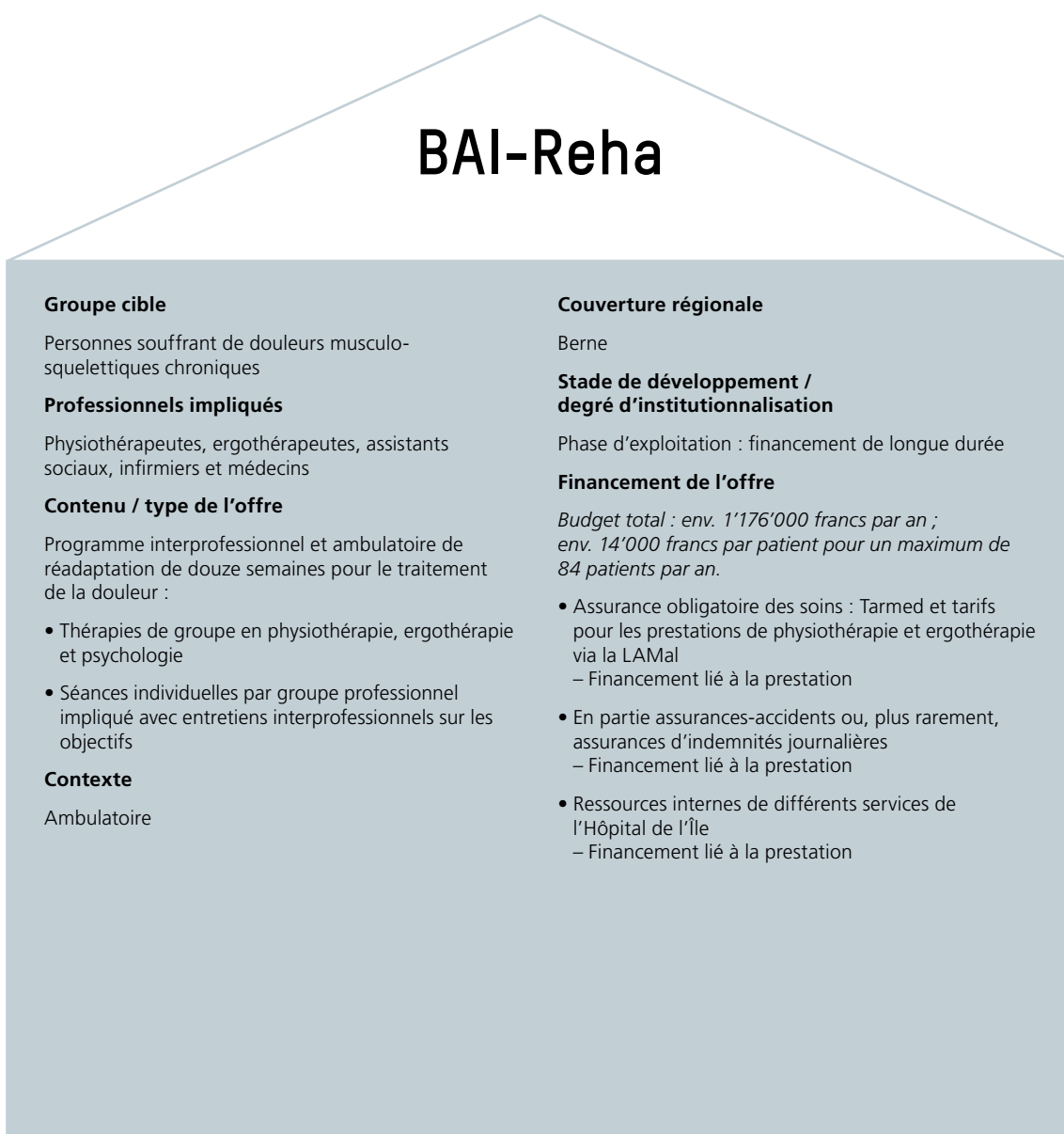


Figure 12 : « BAI-Reha » comme exemple de bonne pratique

5.11 « Groupes de sport des ligues pulmonaires »

L'objectif des [groupes de sport des ligues pulmonaires](#) est d'améliorer les performances physiques et la qualité de vie des personnes atteintes d'une maladie pulmonaire. Dirigée par des physiothérapeutes, l'offre sert à promouvoir l'endurance et la force des personnes atteintes de maladies pulmonaires et à favoriser les échanges sociaux.

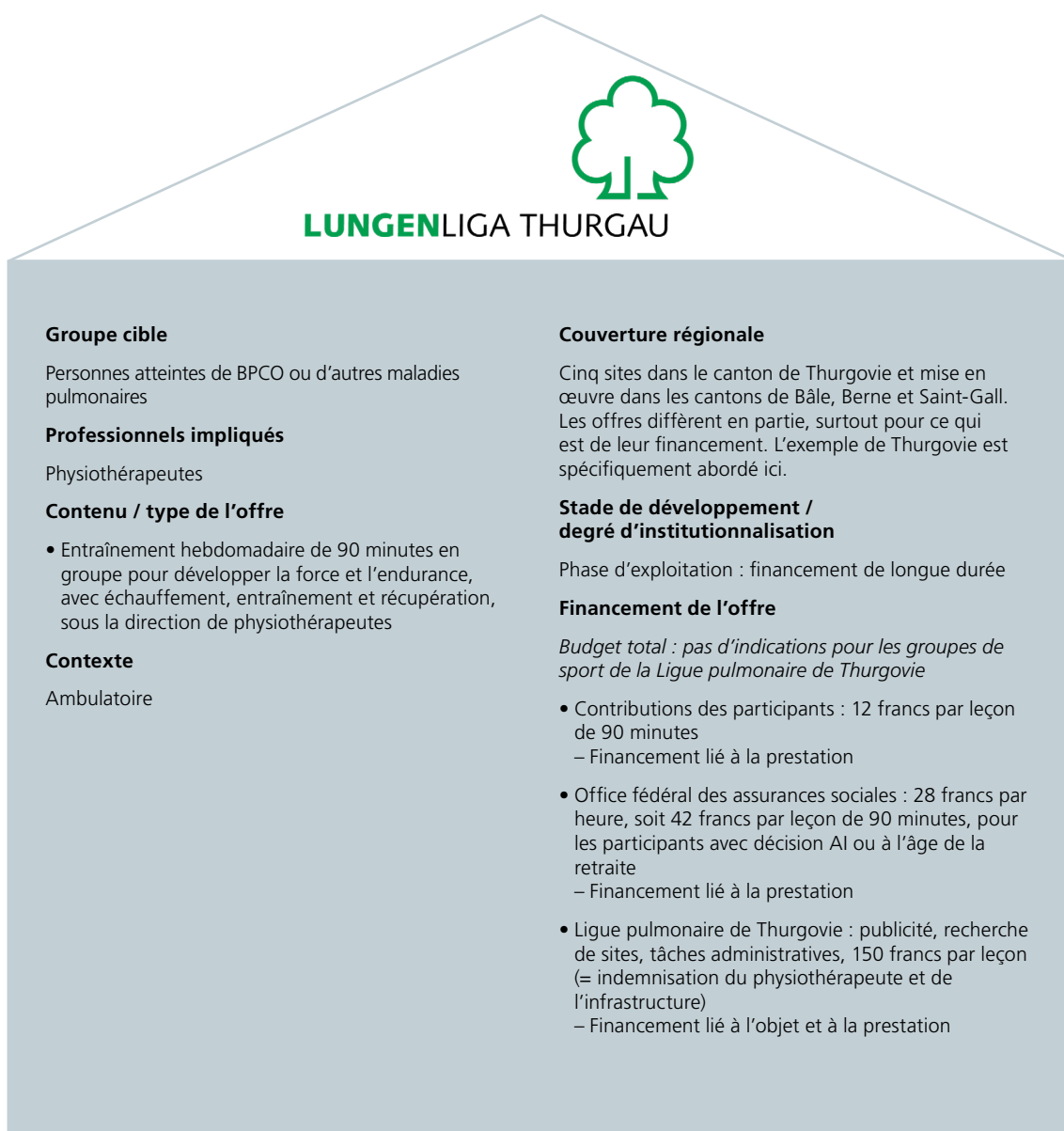



Figure 13 : Groupes de sport de la Ligue pulmonaire de Thurgovie comme exemple de bonne pratique

5.12 « Cours de la Ligue zurichoise contre le cancer »

Les ligues cantonales et régionales contre le cancer organisent différents cours. [La Ligue zurichoise contre le cancer](#) propose par exemple « Tai chi / Qi gong – pour les personnes concernées et leurs proches » ou « Gestion du stress par la pleine conscience – pour les personnes concernées et leurs proches ». L'objectif de ces cours est de soutenir les personnes concernées et leurs proches dans la gestion de la maladie et d'améliorer leur confiance en soi et leur bien-être afin qu'ils soient plus forts pour affronter le quotidien.



krebsliga zürich
drehscheibe für krebsthemen

<p>Groupe cible</p> <p>Personnes atteintes de cancer, proches</p> <p>Professionnels impliqués</p> <p>Le niveau de formation du professionnel dépend du cours</p> <p>Contenu / type de l'offre</p> <p>Deux cours de la Ligue zurichoise contre le cancer sont décrits ici à titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cours « Tai chi / Qi gong – pour les personnes concernées et leurs proches » : le cours associe activité physique et détente pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches. Il comprend en général treize unités d'une heure et entre cinq et dix participants.• Cours « Gestion du stress par la pleine conscience – pour les personnes concernées et leurs proches » : l'offre vise à aider à gérer le stress au moyen de la pleine conscience. Le cours comprend huit leçons de 2,5 heures chacune et une journée entière de cours. <p>Contexte</p> <p>Communautaire / social</p> <p>Couverture régionale</p> <p>Winterthour / Zurich</p>	<p>Stade de développement / degré d'institutionnalisation</p> <p>Dépend de l'offre</p> <p>Financement de l'offre</p> <p><i>Budget total pour tous les cours de la Ligue zurichoise contre le cancer</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Office fédéral des assurances sociales en vertu de l'art. 74 LAI (les montants versés varient en fonction du nombre d'unités de cours proposées, du nombre d'heures et du nombre de cours réalisés) : env. 48 % – Financement lié à la prestation• Association faitière de la Ligue suisse contre le cancer : env. 2 % – Financement lié à l'objet• Contributions des participants : exemple du cours « Tai chi / Qi gong – pour les personnes concernées et leurs proches » : 195 francs pour les bénéficiaires de l'AI, 275 francs pour les non-bénéficiaires de l'AI (partiellement couvert par les assurances complémentaires) : env. 32 % – Financement lié à la prestation• Fonds propres de la Ligue zurichoise contre le cancer provenant de dons et de legs : env. 18 % – Financement lié à l'objet <p>Cela permet notamment de financer les postes de coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Frais de personnel des responsables de cours, frais de personnel de la Ligue zurichoise contre le cancer, location de locaux, frais de publicité et d'impression
--	--

Figure 14 : Cours de la Ligue zurichoise contre le cancer comme exemple de bonne pratique

6 Check-list pour la marche à suivre

Vous trouverez dans ce qui suit une ccheck-list qui énumère les points les plus importants à observer lors de la planification d'une offre de prévention dans le domaine des soins.

1 **Entretenir un réseau et établir des coopérations ciblées**

L'implication de professionnels et l'échange d'expériences avec des responsables d'offres similaires permettent d'anticiper les écueils auxquels peut se heurter la recherche d'un financement durable. Des liens avec des partenaires importants facilitent également la mise en œuvre et la diffusion de la prestation proposée. Ils témoignent de l'importance accordée à un projet ou à une offre (p. ex. intégration de parties prenantes dans un groupe d'accompagnement, formation d'un consortium responsable de l'offre ou coopération avec des partenaires chargés de la mise en œuvre).

2 **Préciser suffisamment tôt la forme et les sources de financement envisageables, réfléchir à la phase d'exploitation dès la phase d'initialisation**

L'adéquation des deux formes de financement et des différentes sources potentielles dépend du stade de développement d'une offre. C'est pourquoi il convient de prévoir concrètement quelle forme et quelles sources de financement doivent être privilégiées pour quelle phase et de réfléchir au financement de la phase d'exploitation dès la phase d'initialisation, si possible en impliquant des organismes de financement potentiels (cf. [Check-list pour établir le budget du projet](#)).

3 **Rassembler les informations importantes concernant les sources de financement**

Il vaut la peine de lire attentivement les informations disponibles concernant les différentes sources de financement et, le cas échéant, de prendre directement contact avec les responsables afin de préciser les aspects déterminants pour la question du financement. Les points à clarifier au préalable sont notamment les suivants :

- Groupe cible
- Exigences concernant les requérants
- Durée du financement
- Volume du financement
- Délai de dépôt des demandes

4 **Tenir compte de l'efficacité en tant que facteur de succès pour le financement**

Les chances de succès d'une demande sont directement liées à l'impact (potentiel) de la prestation de PDS proposée. Une éventuelle preuve de l'efficacité devrait donc accompagner la demande. À ce titre, il est recommandé d'envisager dès le début du projet s'il est pertinent d'assurer un suivi scientifique de l'offre de façon à recueillir les résultats de la mise en œuvre et des données sur l'efficacité et l'économicité (cf. [concept d'évaluation](#)).

5 Élaborer un concept de communication et de diffusion

Dans la perspective d'un financement durable, il est judicieux de prévoir dès la planification du projet des ressources suffisantes pour élaborer un [concept de communication et de diffusion](#) et le mettre en œuvre. L'important est d'adapter la communication aux groupes cibles et de tenir compte de l'égalité des chances. Les efforts déployés pour atteindre les groupes cibles et garantir l'égalité des chances sont un aspect toujours plus important pour l'encouragement financier des projets et des offres. Il est donc recommandé de mettre davantage l'accent sur cette question lors de la planification.

Les points importants à prendre en considération sont les suivants :

- Diversité au sein du groupe cible (p. ex. en ce qui concerne le niveau de formation)
- Besoins du groupe cible (p. ex. offres facilement accessibles)
- Forme de communication et transmission de contenus adaptés au groupe cible
- Recours à des multiplicateurs appartenant au groupe cible pour mieux les atteindre

7 Bibliographie

Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2016). Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024. Berne : Office fédéral de la santé publique.

Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2021a). Prévention dans le domaine des soins (PDS) : approche et activités. Lien : https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/pgv/pgv-broschuere.pdf.download.pdf/BAG_PGV_Broschuere_FR_web_210507.pdf

Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2021b). Analyse de la situation du financement des offres de prévention dans le domaine des soins (PDS). Fiche d'information. Berne : Office fédéral de la santé publique.

Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2021c). Financement des programmes de promotion à l'autogestion. Guide à l'intention des responsables des programmes. Berne : Office fédéral de la santé publique.

Kaufmann, C., Brandt, S. K., Gut, V., Nicolet, A., Marti, J. et Senn, N. (2021). Analyse der (hybriden) Finanzierungslage präventiver Angebote im Gesundheitssystem (PGV). Rapport à l'intention de l'OFSP (en allemand, avec résumé en français), Lucerne : Interface Politikstudien Forschung Beratung.

Kessler, C., Trageser, J. et Angst, V. (2020). Nachhaltige Finanzierung und Qualität in der Selbstmanagement-Förderung : Eine Studie mit Beispielen guter Praxis. Rapport à l'intention de l'OFSP (en allemand, avec résumé en français), Berne : PHS et Zurich : INFRAS.

Observatoire suisse de la santé (Obsan) (2021). Coûts économiques des MNT. Neuchâtel : Observatoire suisse de la santé. Lien : <https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/monam/cots-economiques-des-mnt>

Weber, D. (2020). Égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention en Suisse : définitions, introduction théorique, recommandations pratiques. Rapport de base. Berne : Promotion Santé Suisse, Office fédéral de la santé publique, Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé.

Wieser, S., Tomonaga, Y., Riguzzi, M., Fischer, B., Telsler, H., Pletscher, M., Eichler, K., Trost, M. et Schwenkglens, M. (2014). Die Kosten der nichtübertragbaren Krankheiten in der Schweiz: Schlussbericht. Winterthour : Haute école zurichoise de sciences appliquées.

Impressum

Éditeur

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Division Prévention des maladies non transmissibles

Contact

Office fédéral de la santé publique OFSP
Case postale
CH- 3003 Berne
pgv@bag.admin.ch
www.bag.admin.ch/PDS

Date de publication

Février 2022

Auteurs

Dre Vanessa Gut (Interface Politikstudien Forschung Beratung GmbH)
Dr Cornel Kaufmann (Interface Politikstudien Forschung Beratung GmbH)

Versions linguistiques

Cette publication est disponible en allemand, français et italien.
Toutes les versions sont disponibles en format PDF à l'adresse www.bag.admin.ch/pds

Graphisme

Heyday Konzeption und Gestaltung

Contact

Office fédéral de la santé publique OFSP

Case postale

CH- 3003 Berne

pgv@bag.admin.ch

www.bag.admin.ch/PDS